



La plateforme **#1jeune1solution** accompagne tous les jeunes dans leur parcours professionnel :

Rendez-vous sur : www.1jeune1solution.gouv.fr

"Je suis jeune, je découvre les solutions pour préparer mon avenir "



Pour accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle, **voici les différentes mesures existantes d'aide à l'embauche des jeunes !**



Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant :
de 5000€ à 8000€



Aide à l'embauche des jeunes :

4000€ de compensations de charges : Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre août 2020 et mars 2021 pendant 1 an sur des contrats de + de 3 mois



Contrats aidés :

Le CIE :

Contrat Initiative Emploi
Aide financière pour l'employeur
Secteur marchand



Le PEC : Parcours Emploi Compétences
Aide financière pour l'employeur Secteur non-marchand / associatif



Emploi Franc + : Prime à l'embauche

Pour le recrutement en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
Pour toute entreprise ou association.

Détails au dos

**Contactez-nous ! Nadine Lantenois : 01 60 67 04 50
ou n.lantenois@milopro.fr**




**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat aidé :

Le CIE :

Facilite l'accès durable à l'emploi
des jeunes -26 ans
Formation interne ou externe



**Montant mensuel de l'aide prise
en charge (base smic) :**

-26 ans : 626.27€
Bénéficiaire de l'Allocation Adulte
Handicapé : 626.27€

 *Durée de l'aide initiale prise en charge : 10 mois, renouvelable 24 à 36 mois sous conditions.*



Contrat aidé :

Le PEC : Parcours Emploi Compétences
Tryptique Emploi-formation-
accompagnement



**Montant mensuel de l'aide prise
en charge (base smic) :**

-26 ans : 577.44€
Bénéficiaire de l'Allocation Adulte
Handicapé : 750.66€
Habitant QPV/ZRR* : 710.29€

 *Durée de l'aide initiale prise en charge : 12 mois, renouvelable 24 à 36 mois sous conditions.*



Les Emplois Francs +



Prime à l'embauche de : 17 000 € sur 3 ans pour un recrutement en CDI : 7000 € la 1ère
année, puis 5000 € les 2 années suivantes.

Prime de 8000 € sur 2 ans pour un recrutement en CDD de 6 mois minimum : 5500 € la 1ère
année, puis 2 500 € l'année suivante.

 *Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.*

Rappel : smic horaire brut au 01/01/2021= 10.25€ / smic mensuel brut = 1554.58€

**QPV : Quartier Prioritaire de la Ville - ZRR : Zone de Revitalisation Rurale*

**Contactez-nous ! Nadine Lantenois : 01 60 67 04 50
ou n.lantenois@milopro.fr**